

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 FÉVRIER 2024 à 19 heures

Présents : Frank STEYAERT, Ludovic DUBIEF, Daniel MALUGANI, Romain SASSARD, Sébastien VERPILLAT, Christine BULABOIS, Hervé GUENARD, Geneviève ZANCHI, Pascal LANAUD

Absents : Françoise MONNIER (pouvoir à Daniel MALUGANI), Frédéric ALLOMBERT BLANC (pouvoir à Ludovic DUBIEF)

Secrétaire de séance : Romain SASSARD

1 – Compte rendu du conseil municipal du 19 décembre 2023

Le conseil, à l'unanimité, approuve le compte rendu.

2 - Analyse des offres des marchés de travaux de la fruitière

Dans le cadre du projet de réhabilitation de la Fruitière 1900, l'appel d'offres a été lancé. Les offres ont été réceptionnées le 8 janvier 2024. Le maître d'œuvre, Cabinet Boudier à Lons le Saunier, a procédé à une analyse comparative des offres reçues.

3 - Diagnostic de performance énergétique pour les logements de la fruitière

Il convient d'établir un diagnostic de performance énergétique pour les logements de la Fruitière (celui existant et celui à créer), cette pièce étant à joindre aux demandes de subventions dans le cadre des travaux de la Fruitière. Le conseil, à l'unanimité, retient l'entreprise Agenda 39 de Vevy pour un devis de 360 € TTC.

4- Remplacement du chéneau de l'abribus

Il convient de remplacer le chéneau sud de l'abribus et la bavette qui sont détériorés. Le conseil, à l'unanimité, retient l'entreprise COURTOUT Zinguerie de Bonlieu, pour un devis de 1 008,25 € HT, avec matériau en inox.

5 - Installation d'un boîtier électrique extérieur

A la demande formulée par le Président de l'Association l'Azurée de la Croisette, le conseil retient le devis de l'entreprise PEUGET Electricité de Clairvaux pour un montant de 1 044 € HT, afin d'installer un coffret électrique extérieur sur l'esplanade du Souvenir, au bénéfice de l'organisation des diverses manifestations.

6 - Pont de la Fraîche

Le conseil est informé que le CEREMA (centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement), après avoir retenu la demande conjointe des communes de Thoiria et de Coyron pour un diagnostic gratuit du pont de la Fraîche (solidité, résistance, support de charges, état des piles, rembarde...) s'est rétracté au motif que le tablier du pont n'est pas revêtu de manière imperméable (enrobé...). Le conseil prend acte avec regret et envisagera la suite à donner en partenariat avec la commune de Coyron.

7 - Entretien du cimetière

L'entretien est à la charge de la commune de Thoiria pour cette année. Le conseil retient le désherbage thermique effectué par les prestataires de la Communauté de Communes (119 € le passage).

8 - Travaux d'enfouissement des réseaux

8-1 le conseil est informé du projet de remplacement, par le Syndicat des Eaux du Petit Lac, de la conduite d'eau potable entre le château d'eau (de Soucia) et Thoiria, par une conduite de diamètre supérieur afin d'assurer la mise aux normes de la défense incendie.

8-2 Ligne moyenne tension

Le conseil est informé, qu'à la suite des réunions avec le SIEC et en accord avec ENEDIS, une première tranche de travaux concernera l'enfouissement de la ligne moyenne tension qui alimente le village depuis sa

partie Est jusqu'au transformateur situé vers la Fontaine, avec installation d'un nouveau transformateur plus discret.

8-3 Eclairage public

Deux points noirs ont été relevés sur la commune : d'une part au début de la route de Barésia, d'autre part dans le virage de la rue de la Palice. Le conseil, à l'unanimité, décide de compléter l'éclairage selon un devis de 160 € par installation, établi par l'entreprise PERNOT de Pont de Poitte qui nous propose des installations d'occasion en très bon état.

9 - Plan communal de sauvegarde

Le conseil est informé qu'un plan communal de sauvegarde doit être établi dans chaque commune de France. Ce document qui devient obligatoire doit recenser tous les risques possibles sur la commune (inondations, sinistres, accidents graves, tremblements de terre, intempéries...) et doit proposer les actions de protection et de première intervention pour protéger les personnes et les biens et anticiper les secours (locaux d'accueil disponibles...). Des réunions de travail seront programmées pour élaborer un tel document durant l'année.

10 - Préparation du scrutin des élections européennes du dimanche 9 juin 2024

Le conseil est informé que le scrutin européen aura lieu le dimanche 9 juin 2024 de 8 heures à 18 heures. Il n'y aura qu'un seul tour. Les permanences du bureau de vote seront fixées ultérieurement.

11- Divagation de chiens

Le conseil est une nouvelle fois alerté de situations de divagation de chiens dans le village, malgré les nombreuses demandes de vigilance déjà formulées à ce sujet. Le conseil demande au maire de prendre un arrêté-type interdisant la divagation des chiens et permettant si nécessaire, l'intervention de la police intercommunale. Le conseil regrette d'être obligé d'en arriver à cette situation qui n'aurait pas lieu d'être si chacun respectait les règles de civisme.

12- Entretien de la forêt

Le conseil est informé que des arbres secs sont à couper sur des parcelles communales

13- Travaux sur les bâtiments

13-1 Le conseil est informé que la porte de la chapelle de Thoiria a fait l'objet d'une réparation (le bas d'un montant de porte a été remplacé) pour un coût de 120 € TTC, par l'entreprise Blondeau de Domblans.

13-2 Le conseil est informé que les travaux prévus de remplacement de la porte latérale de l'église de Soucia ont été effectués pour un coût de 2 482 € HT par l'entreprise Blondeau de Domblans (coût à 46 % à la charge de Thoiria).

13-3 Le conseil est informé que les marches de l'escalier de la chaire de l'église de Soucia ont été remplacées pour un coût de 620 € HT par l'entreprise Blondeau de Domblans (coût à 46 % à la charge de Thoiria).

La séance est levée à 22 heures



Le Maire

Frank STEYAERT

